



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-002-2020-07

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2020

# Sommaire

## **Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse**

IDF-2020-07-01-004 - ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER (6 pages)

Page 3

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

IDF-2020-07-01-003 - Arrêté n° 2020-35 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (5 pages)

Page 10

IDF-2020-07-01-002 - Arrêté n° 2020-36 Portant subdélégation de signature en matière administrative de monsieur Gaëtan Rudant Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (8 pages)

Page 16

IDF-2020-07-01-001 - DECISION n°2020-37 Portant delegation de signature du directeur regional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (16 pages)

Page 25

## **Etablissement public foncier Ile de France**

IDF-2020-06-30-002 - Décision 2020-28 portant délégation de signature du Directeur Général à Cyril DELEHAYE (1 page)

Page 42

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la  
jeunesse

IDF-2020-07-01-004

ARRETE  
PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE  
DU DIRECTEUR INTERREGIONAL  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER



DIRECTION  
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE  
DIRECTION INTERREGIONALE  
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

## **ARRETE**

### **PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 20 mai 2015 de la garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Dominique SIMON en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, pour une durée de quatre ans à compter du 15 juin 2015 ;

VU l'arrêté IDF-2017-06-19-023 portant délégation de signature à monsieur Dominique SIMON, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2017-06-19-023 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée

à :

Liste nominative en annexe

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions faisant l'objet de l'article 2 (ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat et liquidation et ordres de recouvrement des recettes non fiscales) et 3 (ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme 309) de l'arrêté IDF-2017-06-19-023 susvisé.

## Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2017-06-19-023, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique SIMON, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directeur interrégional adjoint	M. Jean MENJON
75	Secrétaire général	M. Benjamin VAILLANT
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Jérôme LUCIEN
75	Directrice des Politiques Educatives et de l'Audit	M <sup>me</sup> Laurence HOUZARD
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des affaires financières et immobilières	M. Laurent BROSSE
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des affaires financières et immobilières adjoint	M. Nicolas GUILLO

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris toutes décisions mentionnées aux articles 1, 4 et 5 de l'arrêté IDF-2017-06-19-023 susvisé.

## Article 3

Une ampliation de cet arrêté est adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## Article 4

Est abrogé l'arrêté IDF-2019-10-01-039 du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

### **Article 5**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles 1<sup>er</sup> et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2020,

Pour le préfet et par délégation

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer

Dominique SIMON

Subdélégation article 1 et 3

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DIFJJ 75	DIFJJ 75	DIFJJ 75	Directrice territoriale	VELLA		Sylvie
	DIFJJ 75	DIFJJ 75	Directrice territoriale adjointe	LAPENE		Caroline
	DIFJJ 75	DIFJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	TELLUS	JOLY	Nadège
	DIFJJ 75	DIFJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	FABRE		Hervé
	DIFJJ 75	DIFJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	DURANTEL		Marie
	EPE Paris	EPE Paris	Directrice			
	EPE Paris	UEHC SALOMON DE CAUS	Responsable d'unité éducative	MEHABLI		Zelidha
	STEMO EST PARISIEN	STEMO EST PARISIEN	Directeur			
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBELET	Responsable d'unité éducative	PENI		Sonia
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT (Ex. SAINT SEBASTIEN)	Responsable d'unité éducative	PISANTAS		Mireille
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directeur	BERENGER		Erica
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	LE GOFF		Jean-François
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO COMMERCE (Ex. CONSULTATION FAMILIALE)	Responsable d'unité éducative	FRADJER		Christine
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO COMMERCE (Ex. CONSULTATION FAMILIALE)	Conductrice du dispositif systémique	BAUWARD		Marie-Hélène
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE	Responsable d'unité éducative	GALLICE		Laëtia
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice	REVERDY		Mirna
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE (Ex. COMMERCE)	Responsable d'unité éducative	GUMAIS		Thérèse
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directeur	ARCIJOLI		Mohamed
	DIFJJ 77	STEMO SUD PARISIEN	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	PERRONET	
STEMO SUD PARISIEN		UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	FOURNIET	SICAKYUZ	Eva
STEMO NORD PARISIEN		STEMO NORD PARISIEN	Directeur			
STEMO NORD PARISIEN		UEMO CHATEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	OCALYO-RICHARD		Catherine
STEMO NORD PARISIEN		UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DIFJJ 77		DIFJJ 77	Directrice territoriale	EVELINGER		Christelle
DIFJJ 77		DIFJJ 77	Directrice territoriale adjointe	PEIT		Tierry
DIFJJ 77		DIFJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ZIMMER		Marianne
DIFJJ 77		DIFJJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	WOIRRET		Marilyn
DIFJJ 77		DIFJJ 77	Responsable des politiques institutionnelles	BOURGEOIS	GUILCHOU	Marianne Christine
DIFJJ 77	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice	SERGEANT		Laurence
	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	BEAUMONT	PHILIPPEAU	Véronique
	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEFAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nahia
	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	DALDRE	COURBE	Christelle
	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Auréli
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice	REYNAL		Lila Lou
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	CMELEWSKA		Evelyn
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Auréli
	STEMOI NORD 77	STEMOI NORD 77	Directrice	OLIVIER		Muriel
	STEMOI NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	GUTIERREZ	ERULLOT	Giovanna
	STEMOI NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	SAVER	DENTRAYGUES	Sandrine
	STEMOI NORD 77	UEMO LAGNY	Responsable d'unité éducative	BENOIST		Beno
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur	NONNEMACHER		Philippe
	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdelah
	STEMOI CENTRE 77	UEMO TROCY	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Cécile
STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	MAILLOT	AVRON	Sonia	
DIFJJ 78	DIFJJ 78	DIFJJ 78	Directrice territoriale	FOURNIER		Valérie
	DIFJJ 78	DIFJJ 78	Directrice territoriale adjointe	GROH	DEGENEVE	Bathie
	DIFJJ 78	DIFJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	GABARD		Christophe
	DIFJJ 78	DIFJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MORIN		Nahia
	DIFJJ 78	DIFJJ 78	Gestionnaire budgétaire	TRIFFAULT		Lise
	DIFJJ 78	DIFJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	GUMDREI		Jean-Christophe
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directrice	LEGARDINIER		Agnès
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VICINS	Responsable d'unité éducative	REVILLON	CABOS	Véronique
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	SAR		Fabrice
	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	BRAGA	RUDA	Sonia
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice	ADAM	SAUGNER	Déborah
	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative			
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yoande
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	MOUTON-LEGRAS		Aurie
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice	HIDJOUR		Anita
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	LECEFF		Jérôme
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directrice	LUCIATHE		Patricia
EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Marcus	
EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BEToulLE		Sébastien	
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de service	CEKVERA		Catherine	
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nahia	
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	LIFUS		Séverine	
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdulkader	

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF-2020-07-01-040 – ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE DE FRANCE ET OUTRE-MER

	DTPJ 91	DTPJ 91	Directrice territoriale	MOSNIER	CHOPIN	Marie-Hélène
	DTPJ 91	DTPJ 91	Directrice territoriale adjointe	RODE	CROUZILLES	Marie-Emmanuelle
	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJ 91	DTPJ 91	Responsable des politiques institutionnelles	BARREAU		Nathalie
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ANTON		Stéphanie
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LAMBIN		Jean-Pierre
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directeur	BRIDIER	ZERWETZ	Maïka
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	BEDIAOUI		Hamad
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	PIEVE		Fabrice
	EPE 91	EPE 91	Directeur	RONTARD		Yvon
	EPE 91	UEHC DRAVEL	Responsable d'unité éducative	BAUDIN		Pierre
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DURUAL		Jerna
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directrice	COURTOT		Emilie
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	FUKUUMBA		Ninette
	STEI ESSONNE	UEAJ CORBEIL ESSONNE (unité fermée)				
DTPJ 91	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Mamél
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	BRETON		Sébastien
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	SARAGA	APLOGAN	Biarchie
	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie
	ECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur	PREAUX		Marion
	ECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	AUCHERE		Alice
	ECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	DIABIRA		Grieki
	ECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	MARCFAND		Lucie
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	Directrice	PRIEST		Carole
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO BRETAGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	MUNOZ	RIGHELE	Noémie
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU (ex UEMOMASSY)	Responsable d'unité éducative	GIORGI		Isabelle
	STEMO BRETAGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CHEVALIER-JOLY		Isabelle
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directeur	SEGHILLI		Nora-Edmée
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Amélie
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	PERLIN		Marie-Paule
	STEMO COURCOURONNES	UEAJ EVRY	Responsable d'unité éducative	LE MERCIER		Jean-Michel
	DTPJ 92	DTPJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		Abdelaziz
	DTPJ 92	DTPJ 92	Directrice territoriale adjointe	RAULET		Christelle
	DTPJ 92	DTPJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis-Dominique
	DTPJ 92	DTPJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	MARREC		Grégory
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	POMMIER	PERRAUDIN	Nadine
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		Magali
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SALB		Gerard
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	LOUNIS	DACUSSI	Maïka
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	UEAJ NANTERRE	Responsable d'unité éducative	MARIE SAINTE		Catherine
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	ROGER		Alain
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	TAILLEFOND		Christophe
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directrice	OKBA	MESSAR	Sabrina
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	HANNOUN		Martine
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directrice	PREVOST		Typhaine
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	MANSENDE		Seba
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
	DTPJ 93	DTPJ 93	Directeur territorial	BRJHAT		Jean-Christophe
	DTPJ 93	DTPJ 93	Directeur territorial adjoint	BASSINOT		Jean-Yves
	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RATSIMBA		Rija
	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GIL		Nathalie
	DTPJ 93	DTPJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	NTIFI		Sophia
	STEMO PANTIN	STEMO UEMO PANTIN	Directeur	KOMELO		Fredéric
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	MOUSTACHE		Yves
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise
	STEMO LE RAINCY	STEMO UEMO LE RAINCY	Directeur	PAVAN		Michael
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BOYER	MOREY	Caroline
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	CHAUVET		Fabrice
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélien
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	BOUNAB		Sara
	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	MODRIC	IGUIDAR	Arme
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Cécilie
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	FADIGA		Mamaçou
	STEMO DRANCY	STEMO UEMO DRANCY	Directeur depuis le 01/11/2019	BOUABDALLAH		Abdelraïk
	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROUROU		Cécile
	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	GHEMRI		Hanza
	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS	Responsable d'unité éducative	HUE		Elodie
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice	BOUTKHILI		Yasmine
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	VILLETTE		Cécilia
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur	FERNANDES		Daniël
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DEZIAN		Dimitri
	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	Directrice	GHARBI		Maxime
	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	UEHC ROSNY	Responsable d'unité éducative	ROBERT		Arme
	EPE ROSNY-SOUS-BOIS	UEHD-MM/AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	TAILL		Djamila
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directeur	CHAPIN		Angelina
	STEI VILLEMOMBLE	STEI VILLEMOMBLE	Directrice	ANGWE-NZE		Julien
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative (depuis le 01/10/2019)	MATOU		Karine
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd malak
	STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT DENIS	Responsable d'unité éducative	JAMARD		Marie-Line

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse – IDF-2020-07-01-040 – ARRETE PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ÎLE DE France ET OUTRE-MER

5



	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anaë	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	PIQUET	LAUMERE	Cécile	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	SEZNEC		Elodie	
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	FABRE		Clara	
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directrice	RUELLAND		Richard	
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	SAMSON		Nicolas	
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaciod	
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directrice	CERISUELA		Marion	
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BERRADA		Nabil	
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile	
DTPJJ 94	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directeur	DIRUIT		Gaillaume	
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie	
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	MOLLET		Ermannarde	
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA 'du soleil plus l'assiette'	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit	
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	BRAND		Sophie	
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative (missionnée)	MINGOTAUD		Thibaut	
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika	
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	MATHONNIERE		Catherine	
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	AUBRY	NONNENMACHER	Isabelle	
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DOUMENQ		Magali	
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	DEHAUDT		Eliane	
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative (missionnée)	MONCHAUX	AMORIM DANT	Elodie	
	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	NADOUR		Abdelhakim	
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	BOUSSOU		Catherine	
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale adjointe	MAY		Sylvie	
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	ATI-RADI		Mourad	
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	FLERET		Michel	
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice	COLLIN		Sandrine	
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	BELABAS		Fouill	
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier	
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directeur	NAKIB		Omar	
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie	
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	DARCHEN		Mariame	
DTPJJ 95	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MESSAUDI		Raissa	
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	XAVIER	GRELET	Stéphane	
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	BENAISSA		Samira	
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice	TROADEC		Alice	
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	PARISIS	KACI	Pascal	
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	ROUGERON		Helga	
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	AUBRY		Marie-Pierre	
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	VAZELLE	BEY	Angelica	
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUILL	Responsable d'unité éducative	LE NOZRH		Joanna	
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	AIGUADEL JALEME		Jeanette	
		DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	MENJON		Jean
		DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire général	VAILLANT		Benjamin
	DIRPJJ	CABINET	Chef de cabinet	DERAIN		Aélien	
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	LUCIEN		Jérôme	
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines adjoint	BERARD		Frédéric	
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	ARDINES		Nesrine	
	DIRPJJ	DRH	Coordinatrice contrôle de paie	LUCE		Marie-Claire	
	DIRPJJ	DRH	Coordinatrice contrôle de paie	MUSSE		Xavier	
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	TECHER		Sonia	
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	BLANCHE		Aurèle	
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	MORINEAU		Eglantine	
	DIRPJJ	DRH	Secrétaire administrative	BRUNATO		Liliane	
	DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	ANGELI		Jean-François	
DIRPJJ	DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	SAUVAGE		Léonor	
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	BROSSE		Laurent	
	DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI adjoint	GUILLO		Nicolas	
	DIRPJJ	DEPAFI	Chargée contrôle interne financier	LEPROVOST		Pascal	
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	CARCHON		Myriam	
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline	
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable de l'unité immobilière	OURIF		Farid	
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité immobilier	GUICHARD		Laurent	
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité immobilier	SEDDAR		Karima	
	DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité budget et marchés	MAYACK		Fleur	
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	SAFFAR		Karine	
	DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur budget/achats/marchés	PERRROT		Sandrine	
	DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	SERRE		Jean-Marc	
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives	HOUZARD		Laurence	
	DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	MINERY		Anne-Laure	

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-07-01-003

Arrêté n° 2020-35

portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan  
RUDANT

directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi**

**Arrêté n° 2020-35**

portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT  
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Île-de-France

LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des

DIRECCTE Ile de France  
19/21 rue Madeleine Vionnet  
93 300 AUBERVILLIERS

entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-01-31-004 en date du 31 janvier 2020, par lequel le Préfet de la région Ile de France, préfet de Paris, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2020 nommant Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris, à compter du 8 juillet 2020,

## **Arrête**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 8 juillet 2020, à effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Paris :

#### **Nature de la matière – Salaires et conseillers des salariés**

Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile - Article L.7422-2 du CT

Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile - Articles L.7422-6 à 7422-7 et L.7422-11 du CT

Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés - Article L.3141-23 CT

Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8 R.3232-3 et 4 du CT

Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8, R.3232-6 du CT

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - Articles D.1232-7 et 8 du CT

Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - Article L.1232-11 du CT

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés - Article D.3141-11 du CT

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental - Article D.2261-6 du CT

#### **Nature de la matière – Jeunes de moins de 18 ans**

Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance – article L.4153-6, R.4153-8 et R.4153-12 du CT, article L.2336-4 du code de la santé publique

Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode - Article L.7124-1 du CT

Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants - Articles L.7124-5 et R.7124-1 du CT

Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement - Article L.7124-9 du CT

#### **Nature de la matière – Agences de mannequins**

Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins – Articles L.7123-14 et R.7123-8 à -17 du CT

#### **Nature de la matière – Hébergement collectif**

Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local - Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif

#### **Nature de la matière – Conciliation**

Procédure de conciliation - Articles L.2522-4 et R.2522-1 à R.2522-21 du CT

**Nature de la matière - CISSCT**

Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) - Articles L.4524-1 et R.4524-1 à -9 du CT

**Nature de la matière – Apprentissage et Alternance**

Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours – Articles L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3, R.6223-16 et R.6225-4 à R.6225-8 du CT

**Nature de la matière – Main d'œuvre étrangère**

Autorisations de travail - articles L.5221-2 à L.5221-11 - Articles R.5221-1 à R.5221-50 du CT

Visa de la convention de stage d'un étranger - Articles R.313-10-1 du CESEDA et suivants

**Nature de la matière – Placement au pair**

Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales" – Décret n°71-797 du 20/09/1971, circulaire 90.20 du 03/01/99, accord européen du 21/11/99

**Nature de la matière – Aide aux salariés placés en activité partielle**

Attribution de l'allocation d'activité partielle- Articles L.5122-1, R.5122-1 à R.5122-19 du CT

Accord préalable d'autorisation d'activité partielle – Articles L.5122-1, R.5122-2 à R.5122-4 du CT

**Nature de la matière - Emploi**

Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle – Article R.1143-1 du CT, D.1143-2 et suivants du CT

Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - Articles L.5111-1 à 3, L.5123-1 à 41, L.1233-1-3-4, R.5112-11, et

L.5124-1, R.5123-3 et R.5111-1 et 2 du CT, circulaires DGEFP n°2011/12 du 01/05/11, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8 mars 2016

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L.5121-3 à 5 et R.5121-14 à 18 du CT

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - Articles L.5121-3, R.5121-14 et R.5121-15 du CT

Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences - Article L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 à D.5121-3

Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et 2242-17 CT – D.2241-3 et 2241-4 CT

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation - Articles L.1233-84 à L.1233-89, D1233-37, D.1233-38, D1233-45, D.1233-46 du CT

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - Loi n°47.1775 du 19/09/47, loi n°78.763 du 19/07/78, loi n°92.643 du 13/07/92, décret n°87.276 du 16/04/87, décret 10/02/02, loi n°2014-856 du 31 juillet 2014

Dispositifs locaux d'accompagnement - circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03, décret n°2015-1103 du 01/09/2015

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L7232-1 et suivants du CT, article D.312-6-1 du CASF

Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique - articles R.5132-1 à 6, 44, D.5132-10- 1, R 5132-10-6 à R 5132-10-11, D.5132-26, R 5132-27 à R 5132-43, R 5132-44 à R.5132-47 du CT, l'instruction DGEF n°2014-2 du 2 février 2014

Conventionnement des missions locales - articles L.5314-1 à L5314-4

Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires" – L.3332- 17-1 et R.3332-21-3 du CT

**Nature de la matière - Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi**

Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement - articles L.5426-2 à L.5426-9, R.5426-1 et suivants du CT

**Nature de la matière - Formation professionnelle et certification**

Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation - articles R.6341-45 à R.6341-48 du CT

Délivrance du titre professionnel - Désignation du jury – VAE : recevabilité VAE – Articles R.338- 6 et 7 du code de l'Education - loi 2002-73 du 17/01/02, décret 2002-615 du 26/04/02, arrêtés du 22 décembre 2015 et du 21 juillet 2016

**Nature de la matière – Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap**

Sanction administrative pour non-respect des obligations d'emploi – Articles L.5212-2, L.5112-6 à L.5212-12 et R.5212-31 du CT

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés - Articles L.5212-8 et R.5212-15 du CT

**Nature de la matière – Travailleurs en situation de handicap**

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé - Articles R.5213-52, D.5213-53 à 5213-61 du CT

Aides financières pour l'adaptation du lieu de travail et pour le renforcement de l'encadrement des travailleurs handicapés – L.5213-10; R.5213-32 à R.5213-38 du CT

Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage - Articles L.6222-38, R.6222-55 à 6222-58 du CT, arrêté du 15/03/78

Aide aux postes des entreprises adaptées – R.5213-74 à 76 du CT

**Article 2**

Dans le domaine de la main d'œuvre Etrangère, autorisation de travail, visa de la convention de stage d'un étranger, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaëtan RUDANT, la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Jacky HAZIZA  
M. Patrice PEYTAVIN  
Mme Christelle CHAMBARLHAC  
Mme Isabelle DALU  
M. Yazid IDIRI

Dans les autres matières, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaëtan RUDANT, la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Jacky HAZIZA  
M. Patrice PEYTAVIN  
M. François CHAUMETTE  
Mme Corinne ROUXEL  
M. Jean-Philippe DEVOUCOUX  
Mme Christelle CHAMBARLHAC  
Mme Anne-Catherine BISOT

**Article 3**

En l'absence de M. CHAUMETTE, M. Jean-Philippe DEVOUCOUX ou de Mme ROUXEL la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Stéphane GAUDY pour l'insertion par l'activité économique  
M Nicolas BOUVET pour l'activité partielle et le FNE  
M. Dominique DEMARCO pour le suivi à la recherche d'emploi et les contrats aidés  
Mme Florence DEMONREDON pour les services à la personne

**Article 4**

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C), et à Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Paris :

**Nature de la matière – Métrologie Légale**

Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés - Décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants réparateurs et installateurs des instruments de mesure (en cas d'absence d'organisme désigné) - Articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure - Article 26 décret 2001-387 du 03/05/01

Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés - Article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04

Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure - Article 41 décret 2007-387 du 03/05/01

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure - Article 62-3 arrêté du 31/12/01

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

#### **Article 5**

Sont exclus de la présente délégation :

- La signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics,
- les décisions portant attribution de subvention ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- les circulaires aux maires,
- les arrêtés ayant un caractère réglementaire.

#### **Article 6**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

#### **Article 7**

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2020-34 du 2 juin 2020 est abrogé.

#### **Article 8**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les subdélégués désignés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture de Paris.

#### **Article 9 :**

Le présent arrêté prendra effet à compter du 8 juillet 2020.

Fait à Aubervilliers, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Pour le préfet de région, préfet de Paris par intérim et par délégation,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Gaëtan RUDANT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-07-01-002

Arrêté n° 2020-36

Portant subdélégation de signature en matière  
administrative de monsieur Gaëtan Rudant

Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France  
aux agents de l'unité régionale et des unités  
départementales



**La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi**

**Arrêté n° 2020-36**

Portant subdélégation de signature en matière administrative de monsieur Gaëtan Rudant  
Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi d'Île-de-France aux agents de l'unité régionale et des unités départementales

LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de justice administrative, le code du travail, le code du tourisme, le code de la sécurité sociale, le code de la commande publique, le code de commerce, le code de la consommation, le code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°92-1057 du 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels et services du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret 2013-571 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité,

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutements et de gestion d'agents

DIRECCTE Ile de France  
19/21 rue Madeleine Vionnet  
93 300 AUBERVILLIERS

relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leur fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Île-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 11 février 2015 nommant Monsieur Dominique BONNAFOUS au poste de directeur régional adjoint, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie »,

Vu l'arrêté interministériel du 24 janvier 2020 portant prolongation de mandat de Monsieur Dominique BONNAFOUS directeur régional adjoint, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,

Vu l'arrêté du 24 avril 2020 nommant Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargée des fonctions de secrétaire général, à compter du 18 mai 2020,

Vu l'arrêté interministériel du 21 août 2017 du Ministre de l'économie et des finances et de la Ministre du travail portant nomination au poste de directeur régional adjoint, responsable du pôle « entreprises, emploi, économie », de Monsieur Benjamin LEPERCHEY à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

Vu l'arrêté interministériel du 17 juin 2019 nommant Madame Catherine PERNETTE responsable du pôle Politique du travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> août 2019,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 juillet 2018 nommant M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,

Vu l'arrêté du 16 août 2016 portant nomination de Monsieur Didier TILLET, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Val de Marne, à compter du 20 septembre 2016,

Vu l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Eloy DORADO directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de Seine Saint Denis compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,

Vu l'arrêté interministériel du 3 décembre 2018 nommant Monsieur Didier CAROFF, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Île de France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine et Marne à compter du 15 décembre 2018,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mai 2019 nommant Madame Yasmina TAIEB directrice du travail hors classe, directrice de projet (groupe I), chargée de l'accompagnement du changement et de dossiers transversaux, placée auprès du directeur régional, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 24 septembre 2019 nommant Madame Anne GRAILLOT, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Yvelines à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,

Vu l'arrêté interministériel du 24 janvier 2020 nommant Madame Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine,

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 mai 2020 chargeant Monsieur Didier TILLET de l'intérim du responsable

de l'unité départementale du Val-d'Oise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020,

Vu l'arrêté IDF-2020-02-03-005 du 3 février 2020, de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) en matière administrative,

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2020 nommant Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris, à compter du 8 juillet 2020,

## **Arrête**

### **Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'Unité régionale**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La présente subdélégation de signature est donnée aux agents de l'Unité régionale mentionnés aux articles 2 et 3, à effet de signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 7 du présent arrêté.

Une copie de cet arrêté de subdélégation sera adressée à la préfecture de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### **Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe, chargé des fonctions de secrétaire général,
- Mr Benjamin LEPERCHEY, ingénieur en chef des mines, responsable du pôle « entreprises, emploi et économie » (Pôle 3 E),
- M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (Pôle C),
- Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale adjointe, responsable du pôle politique du travail (Pôle T),
- Mme Yasmina TAIEB, directrice de projet (groupe I), chargée de l'accompagnement du changement et de dossiers transversaux,

1/ La subdélégation de signature pourra également être exercée par les chefs de services suivants dans la limite de leur champ de compétence et des modalités d'organisation interne du pôle Entreprises, emploi et économie :

- M. Olivier REMY
- M. Patrick GUYOT
- M. Alain DUPOUY
- M. Emmanuel BEZY

Dans la limite du champ de compétence du département des politiques de l'emploi, la subdélégation de signature pourra être exercée par les cheffes de services suivantes :

- Mme Christine DIDIER
- M. Sébastien AGOT

Dans la limite du champ de compétence du département économique de l'Etat en région, la subdélégation de signature pourra être exercée par les chefs de services suivants :

- M. Matthieu HARDELIN
- M. Clément MAYOT
- M. Xavier RAHER

Dans la limite du champ de compétence du département du contrôle de la formation professionnelle, la subdélégation de signature pourra être exercée par les chefs de services suivants :

- Mme. Marie-Violaine COLAS
- Mme Annick BRENNER
- M. Stéphane FEIGNON

Dans la limite du champ de compétence du département du fonds social européen, la subdélégation de signature pourra être exercée par les chefs de services suivants :

- M. Maxime NAWRACALA
- M. Yannick YAO

2/ La subdélégation de signature pourra également être exercée par les chefs de services suivants dans la limite de leur champ de compétence et des modalités d'organisation interne du pôle Politique du travail :

- M. Sylvère DERNAULT
- Mr Guy LEBON
- Mme Marie-Anne VINOT
- M. Frédéric LEONZI
- Mme Christel LAMOUREUX

3/ La subdélégation de signature pourra également être exercée par les chefs de services suivants dans la limite de leur champ de compétence et des modalités d'organisation interne du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie :

- Mme Nathalie CAUVIN
- M. Jean-Paul WUCHER
- Mme Marie PIQUE
- M. Philippe RICHARD
- M. Eric FARGES
- Mme Aurélie LEHOUCK

Dans la limite du champ de compétence du service Métrologie, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Christian BELNY

Dans la limite du champ de compétence du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Arnaud PLANEILLE
- Mme Delphine-BISSONNET-DUFRESNE

Dans la limite du champ de compétence de l'unité de gestion administrative et prospective des emplois, des effectifs et des carrières du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Sylvie NICOLAS

Dans la limite du champ de compétence de l'unité action sociale du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Thierry LARTIGUE

Dans la limite du champ de compétence de l'unité formation du service des ressources humaines, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Evelyne LE GALL

Dans la limite du champ de compétence du service des systèmes d'information et de communication, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Yanick DURANT
- M. Freddy FRANCOISE

Dans la limite du champ de compétence du service budgétaire et financier, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- M. Jean-Paul MARANGI

Dans la limite du champ de compétence du service des moyens généraux, la subdélégation de signature pourra être exercée par :

- Mme Magali BELLEC

### **Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée, en cas d'empêchement, à :

- M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » (Pôle C),
- Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe, chargé des fonctions de secrétaire général,

à effet de signer les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en ce qui concerne ses compétences propres en matière de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative.

Subdélégation de signature est donnée, en cas d'empêchement à :

- Mme Catherine PERNETTE, directrice régionale adjointe, responsable du pôle politique du travail (Pôle T),
- Madame Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe, chargé des fonctions de secrétaire général,

à effet de signer les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France en ce qui concerne ses compétences propres en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail.

Les autres mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ne sont pas inclus dans la présente subdélégation.

## Section 2 – Subdélégation de signature aux responsables des Unités départementales

### Article 4

Subdélégation de signature est donnée aux responsables des unités départementales ci-dessous mentionnés, à effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, conventions, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances dans le champ des compétences que la préfecture de région délègue à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 6 du présent arrêté.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée, après publication, au préfet de la région d'Ile-de-France, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### Unité départementale de Paris

Mme Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 8 juillet 2020,

#### Unité départementale de Seine et Marne

M. Didier CAROFF, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine-et-Marne,

#### Unité départementale des Yvelines

Mme Anne GRAILLOT, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Yvelines

#### Unité départementale de l'Essonne :

M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

#### Unité départementale des Hauts de Seine :

Madame Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine,

#### Unité départementale de Seine Saint Denis :

M. Eloy DORADO, directeur régional adjoint responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis,

#### Unité départementale du Val de Marne :

M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne,

#### Unité départementale du Val d'Oise :

M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, chargé de l'intérim de l'unité départementale du Val d'Oise,

## Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité départementale concernée, la subdélégation de signature, est exercée par les personnes ci-dessous mentionnées, dans la limite de leurs compétences :

Unité départementale de Paris	M. Jacky HAZIZA, secrétaire général M. François CHAUMETTE, responsable du pôle 3E M. Patrice PEYTAVIN, responsable du pôle Travail Mme Anne-Catherine BISOT, responsable des ressources humaines Mr Jean-Philippe DEVOUCOUX, adjoint au responsable du pôle 3 <sup>E</sup> Mme Corinne ROUXEL, adjointe au responsable du pôle 3 <sup>E</sup> Mme Christelle CHAMBARLHAC, adjointe au responsable du pôle T
Unité départementale de Seine et Marne	Mme Isabelle VIOT BICHON, responsable du pôle 3 <sup>F</sup> M. Frédéric JALMAIN, responsable du pôle Travail M. Didier LECOMTE, adjoint au responsable du pôle Travail M. Olivier GAUTUN, adjoint au responsable du pôle 3E
Unité départementale des Yvelines	Mme Elisabeth JAULT, secrétaire générale M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle Travail Mme Clémence TALAYA-BIOTEAU, adjointe au responsable du pôle 3 <sup>E</sup> Mme Dorothee BAREL, adjointe au responsable du pôle Travail
Unité départementale de l'Essonne	Mme Emilia DUARTE-MARTINS, secrétaire générale M. Christian BENAS, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle Travail Mr Sidi BENDIAB, adjoint au responsable du pôle 3 <sup>E</sup> Mme Hajer HORRI, adjointe au responsable du pôle Travail
Unité départementale des Hauts-de-Seine	Mme Gwenaëlle BOISARD, secrétaire générale Mme Magali BOUNAIX, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle Travail Mme Lolita REINA-RICO, adjointe au responsable du Pôle Travail
Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Mme Katia DUPUY, secrétaire générale et responsable du pôle Travail par intérim Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3 <sup>E</sup>
Unité départementale du Val-de-Marne	M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3 <sup>F</sup> M. Eric JANY, responsable du pôle Travail Mme Virginie RUE, adjointe au responsable du pôle 3E Mme Sandra EMSELLEM, adjointe au responsable du pôle Travail
Unité départementale du Val d'Oise	Mme Ludivine MOREAU, secrétaire générale M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle Travail Mme Véronique GUILLON, adjointe au responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Vincent LEFEBVRE, adjoint à la responsable du pôle Travail

## Article 6 :

Sont exclus de la délégation consentie aux articles 1, 2,3, 4 et 5 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions des appels à projets régionaux du plan d'investissement dans les compétences,
- les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels,
- les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents ; un tableau de suivi de la programmation par structure est transmis trimestriellement,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne les compétences propres exercées par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes placés sous son autorité et de sanctions administratives prononcées en application des mêmes codes et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du

- code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
  - les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan Etat région,

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Ile-de-France.

**Article 7 :**

Le présent arrêté porte abrogation de l'arrêté n° 2020-32 du 2 juin 2020

**Article 8 :**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

**Article 9 :**

Le présent arrêté prendra effet à compter du 8 juillet 2020.

Fait à Aubervilliers, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Pour le Préfet de région et par délégation,  
Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Gaëtan RUDANT



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-07-01-001

DECISION n°2020-37

Portant delegation de signature du directeur regional des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi

**La direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi**

**DECISION n°2020-37  
Portant delegation de signature du directeur regional des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

**Vu** le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le code du commerce et le code de la consommation,

**Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA),

**Vu** la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures,

**Vu** le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure,

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté interministériel du 11 février 2015 portant nomination de Monsieur Dominique BONNAFOUS directeur régional adjoint, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie à compter du 1er mars 2015,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 janvier 2020 portant prolongation de mandat de Monsieur Dominique BONNAFOUS directeur régional adjoint, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 août 2016 nommant Monsieur Didier TILLET directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne, à compter du 20 septembre 2016,

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 août 2017 nommant Monsieur Benjamin LEPERCHEY, directeur régional adjoint, responsable du Pôle Entreprises, économie et emploi à compter du 1er octobre 2017,

DIRECCTE Ile de France  
19/21 rue Madeleine Vionnet  
93 300 AUBERVILLIERS

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 16 juillet 2018 nommant, M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de l'Essonne, à compter du 1er septembre 2018,

**Vu** l'arrêté interministériel en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Eloy DORADO directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine Saint Denis, à compter du 1er décembre 2018,

**Vu** l'arrêté interministériel du 3 décembre 2018 nommant Monsieur Didier CAROFF, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi d'Ile de France, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de Seine et Marne, à compter du 15 décembre 2018,

**Vu** l'arrêté ministériel du 7 mai 2019 nommant Madame Yasmina TAIEB directrice du travail hors classe, directrice de projet (groupe I), chargée de l'accompagnement du changement et de dossiers transversaux, placée auprès du directeur régional, à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

**Vu** l'arrêté interministériel du 17 juin 2019 nommant Madame Catherine PERNETTE, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 1er août 2019,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 septembre 2019 nommant Madame Anne GRAILLOT directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Yvelines à compter du 1er octobre 2019,

**Vu** l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu l'arrêté interministériel du 24 janvier 2020 nommant Madame Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale des Hauts de Seine

**Vu** l'arrêté interministériel du 29 mai 2020 chargeant Monsieur Didier TILLET de l'intérim du responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020,

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2020 nommant Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris, à compter du 8 juillet 2020,

## **Décide**

## Section 1 – Délégation de signature aux agents de l'Unité régionale

### Article 1

Délégation est donnée à Madame Catherine PERNETTE, responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE Ile de France, à effet de signer, au nom du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions mentionnées à l'article 2 et 3.

Délégation est également donnée à Madame Catherine PERNETTE à effet de signer les mémoires en défense produits devant les juridictions administratives dans le cadre de procédures contentieuses à l'encontre des mêmes décisions, ainsi que de celles prises par les responsables d'unité départementales agissant sur délégation du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Conformément aux dispositions de l'article R 8122-2 du code du travail, Madame Catherine PERNETTE pourra subdéléguer sa signature aux agents du corps de l'inspection du travail placés sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame PERNETTE, délégation est donnée à Madame Yasmina TAIEB, directrice du travail hors classe, directrice de projet (groupe I), chargée de l'accompagnement du changement et de dossiers transversaux.

### Article 2

<b>Durée du travail</b>	
Articles R 713-11 et R 713-12 du code rural	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue ou moyenne de travail pour un type d'activités sur le plan interdépartemental ou régional
Articles L 3121-25 et R 3121-14 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un secteur d'activités sur le plan local, départemental ou interdépartemental
Article R 3121-32 du code du travail	Décision de suspension de la faculté de récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
Articles L 3132-18 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant la mise en place d'une équipe de suppléance
Articles L 3132-14 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant le travail en continu
Articles L 3122-21 et R 3122-10 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant l'affectation de salariés à des postes de nuit

Articles L 3122-6 et R 3122-4 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale de travail de nuit
Articles L 3121-18 et D 3121-7 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale quotidienne de travail
Article R 714-7 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos hebdomadaire
Article D 714-19 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos quotidien
Art 5 du décret 2000-118 du 14 février 2000 sur la durée du travail dans les transports urbains	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail

### Représentation du personnel

Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003	Décision en cas de désaccord lors d'une réunion de comité de travail (places couchées & restauration ferroviaires)
Article L 2315-37 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant la création d'une CSSCT dans une entreprise de moins de 300 salariés

### Santé et sécurité au travail

Articles D 4622-3, R 4622-4, D 4622-16, D 4622-21, D 4622-23, R 4622-24, R 4623-9, R. 4625-6 du code du travail	Décisions relatives aux services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Articles D 4622-48 à - 51, R. 4622-52 et R 7214-1 du code du travail	Agréments des services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Article D 4622-37 du code du travail	Décisions relatives aux commissions de contrôle des services de santé au travail interentreprises
Article D 717-44 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la création d'un service de santé autonome dans une entreprise de plus de 500 salariés
Article D 717-47 du code rural	Décisions autorisant ou refusant un service de santé d'entreprise non agricole à suivre les salariés agricoles de celle – ci

Article D 717-26-9 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la surveillance médicale des intérimaires par les services de santé de la MSA
Article R 4152-17 du code du travail	Décision autorisant ou refusant de dépasser le nombre maximum de berceaux contenus dans un local d'allaitement
Article R 4227-55 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense temporaire ou permanente en matière de risques incendie, explosions et évacuation
Article R 4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense en matière de risques incendie, explosions et évacuation
Articles 2 II et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant un employeur à assurer une formation au bénéfice des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Article 2 III de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant à dispenser de formation des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Article R 4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation en matière de risque pyrotechnique
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une mise en demeure de l'agent de contrôle de l'inspection du travail
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande de vérification, de mesure ou d'analyse, prise en vertu de l'article L 4722-1 du code du travail
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-9
Articles L 422-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une injonction de la CRAM
Articles R 716-16 et R 716-25 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation relative à l'hébergement des travailleurs saisonniers
Article R 717-9 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le médecin du travail sur des prélèvements ou des analyses
Article R 717-20 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le service de santé autonome sur la fréquence des examens médicaux complémentaires
Articles R 717-53 et - 54 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à l'effectif réglementaire de personnel infirmier
Article R 751-158 du code rural, articles L 422-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Homologation de dispositions générales de prévention
Articles L 4644-1 et D 4644-6 et suivants du	Enregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels

code du travail, R 717-56-2 du code rural	
Article R 4453-3 et R 4453-31 du code du travail	Décision autorisant ou refusant l'autorisation de dépasser les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques
<b>Sanctions administratives</b>	
Articles L 1262-4-4, L 1263-4, L 1263-4-1, L 1264-1, L 1264-2, L 1262-4-4, L 1263-6 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de prestation de services internationale
Article L 8115-1 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de durées maximales de travail, de repos, de décomptes de la durée de travail, de salaire minimum, d'installations sanitaires, de restauration et d'hébergement
Article L 719-10 du code rural	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de durées maximales de travail, de repos, de décomptes de la durée de travail et d'hébergement
Article L 4752-1 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative pour non-respect d'une décision d'arrêt temporaire de travaux ou d'activités
Article L 4752-2 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative pour non-respect d'une demande de vérification, de mesure ou d'analyse
Article L 4753-1 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative pour non-respect d'une décision de retrait d'affectation d'un travailleur de moins de 18 ans
Article L 4753-2 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière d'affectation d'un travailleur de moins de 18 ans sur des travaux interdits ou réglementés
Article L 4754-1 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de recherche préalable d'amiante
Article L 8291-2 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de carte d'identification professionnelle dans le secteur du BTP
Article L 124-17 du code de l'éducation	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière d'accueil de stagiaire
Article L 2242-8 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière d'égalité professionnelle
Article L 2242-7 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de négociation obligatoire sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise
Article L 4162-4 du code du travail	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de prévention de certains facteurs de risques professionnels
Article L 1325-1 du code des transports	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de durée de travail dans le secteur des transports
Article L 719-10-1 du code rural	Décision prise suite à une proposition de sanction administrative en matière de déclaration de chantier forestier et sylvicole
<b>Règlement intérieur</b>	
Articles L 1322-3 et R 1322-1 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail relative au règlement intérieur

### Article 3

Dispositions légales	Décisions
<b>Durée du travail</b>	
Article R.3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R.3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
<b>Santé et sécurité</b>	
Articles L.1242-6 et D.1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L.1251-10 et D.1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L.4154-1 et D.4154-3 à D.4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R.4533-6 et R.4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R.4533-2 à R.4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L.4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L.4121-1 à L.4121-5, L.4522-1 et L.4221-1
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

### Article 4

Délégation de signature est donnée à M. Benjamin LEPERCHEY, en qualité de responsable du pôle 3E de la DIRECCTE Ile-de-France, et Madame Catherine PERNETTE, en qualité de responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE Ile de France, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, tous les actes, avis, observations, propositions préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation ou aux décisions de refus de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions d'injonction ou les décisions relatives aux contestations expertise et les décisions de validation et d'homologation ou les décisions de refus de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions de validation ou de refus de validation des accords portant rupture conventionnelle collective, telles que mentionnées aux articles ci-dessous :

<b>Anticipation négociée des mutations économiques</b>	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.



Articles L 1233-57-1, L 1233-57-4, L 1233-57-2, L 1233-57-3, L 1233-58 du code du travail	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 du code du travail Décision d'homologation ou de refus d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4 du code du travail
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CSE, ou, lorsqu'il n'existe pas, par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1 du code du travail, par les OS représentatives de l'entreprises.
Articles L 4614-12-1 et L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1 du code du travail.
Article L1233-35-1 et Article R1233-3-3 du code du travail	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise unique réalisée dans le cadre de l'article L.1233-34 du code du travail.  Cf. Article L. 1233-34 du code du travail: expertise unique dans le cadre d'un PSE décidée par le comité social et économique et portant sur les domaines économique et comptable ainsi que sur les effets potentiels du projet sur les conditions de travail (expertise unique désormais).
Articles L 1237-19-3, L 1237-19-4, L 1237-19-5, L 1237-19-6, D 1237-9, D 1237-10 et suivants du code du travail	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord portant rupture conventionnelle collective signé en application de l'article L 1237-19 du code du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LEPERCHEY ou de Madame PERNETTE, délégation est donnée à Madame Yasmina TAIEB, directrice du travail hors classe, directrice de projet (groupe I), chargée de l'accompagnement du changement et de dossiers transversaux.

## Article 5

Délégation de signature est donnée à M. Benjamin LEPERCHEY, en qualité de responsable du pôle 3E de la DIRECCTE Ile-de-France, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, les décisions mentionnées ci-dessous :

<b>Titres de séjour liés à la création d'entreprises</b>	
Articles L. 313-20 (5°) et R313-59 du CESEDA	Avis sur les demandes de passeport talent « création d'entreprise »
Articles L. 313-20 (7°) du CESEDA	Avis sur les demandes de passeport talent « investissement économique »
Articles L313-10 (3°) et R313-16-2 du CESEDA	Avis sur les demandes de cartes « entrepreneur / profession libérale »

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin LEPERCHEY, chef du pôle 3E, délégation est donnée à M. Olivier REMY, Chef du département économique de l'Etat en région.

## Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, en qualité de responsable du pôle C de la DIRECCTE Ile-de-France, à effet de prononcer les décisions mentionnées ci-dessous :

<b>Sanctions administratives</b>	
Articles L. 522-1 à L. 522-10 du code de la consommation et article L. 470-2 du code de commerce	Sanctions administratives relatives à la concurrence, la consommation et la répression des fraudes
Article 9 de la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures	Sanctions administratives relatives à la métrologie

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BONNAFOUS, chef du pôle C, délégation est donnée à :

- Madame Marie PIQUE, inspectrice principale, cheffe de service au pôle C de la DIRECCTE Ile-de-France, en ce qui concerne les sanctions administratives relatives à la concurrence, la consommation et la répression des fraudes,
- Monsieur Jean-Paul WUCHER, directeur départemental, chef du service au pôle C de la DIRECCTE Ile-de-France, en ce qui concerne les sanctions administratives relatives à la concurrence, la consommation et la répression des fraudes,
- Madame Nathalie CAUVIN, cheffe du service métrologie du pôle C de la DIRECCTE Ile-de-France en ce qui concerne les sanctions administratives relatives à la métrologie.

## Section 2 – Délégation de signature aux responsables des unités départementales

### Article 7

Délégation permanente est donnée aux responsables des unités départementales, ci-dessous mentionnés, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées aux articles 8 et 9.

#### Unité départementale de Paris

Mme Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 8 juillet 2020,

#### Unité départementale de Seine et Marne

M. Didier CAROFF, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Seine-et-Marne,

#### Unité départementale des Yvelines

Mme Anne GRAILLOT, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Yvelines

#### Unité départementale de l'Essonne :

M. Philippe COUPARD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Essonne,

#### Unité départementale des Hauts de Seine :

Madame Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

#### Unité départementale de Seine Saint Denis :

M. Eloy DORADO, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis,

#### Unité départementale du Val de Marne :

M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Val-de-Marne,

#### Unité départementale du Val d'Oise :

Monsieur Didier TILLET, chargé de l'intérim du responsable de l'unité départementale du Val-d'Oise,

### Article 8

Les responsables des unités départementales mentionnés à l'article 7, disposent d'une délégation permanente, dans la limite de leurs attributions, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions :

- de nomination des responsables des unités de contrôle,
- d'affectation des agents de contrôle dans les sections d'inspection,
- d'organisation des intérim des sections d'inspection,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail,
- de désignation d'un ou plusieurs inspecteurs du travail pour contrôler les établissements d'au moins 50 salariés, le cas échéant, lorsqu'une section est confiée à un contrôleur du travail.

## Article 9

Dispositions légales	Décisions
<b>Egalité professionnelle</b>	
Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail
<b>Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques</b>	
Article L 1233-56 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57 et L 1233-57-6 du code du travail	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.
Articles L 1233-57-1 à L 1233-57-7 du code du travail	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 du code du travail Décision d'homologation ou de refus d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4 du code du travail
Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail	Injonction prise sur demande formulée par le CSE, ou, lorsqu'il n'existe pas, par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1 du code du travail, par les OS représentatives de l'entreprise.
Article L 4614-13 du code du travail	Décision relative à la contestation de l'expertise réalisée dans le cadre de l'article L 4614-12-1 du code du travail.
Article L1233-35-1 et Article R1233-3-3 du code du travail	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise unique réalisée dans le cadre de l'article L.1233-34 du code du travail.
Articles L 1237-19-3, L 1237-19-4, L 1237-19-5, L 1237-19-6, D 1237-9, D 1237-10 et suivants du code du travail	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord portant rupture conventionnelle collective signé en application de l'article L 1237-19 du code du travail
<b>Durée du travail</b>	
Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-13 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département

Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
<b>Santé et sécurité</b>	
Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
<b>Grouperment d'employeurs</b>	
Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un grouperment d'employeurs
Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un grouperment d'employeurs
<b>Représentation du personnel</b>	
Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale

Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique
Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique
Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central
Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
<b>Apprentissage</b>	
Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
<b>Travailleurs de moins de 18 ans</b>	
Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)
<b>Formation professionnelle et certification</b>	
Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 22 décembre 2015 et du 21 juillet 2016	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
<b>Divers</b>	
Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture conventionnelle du contrat de travail
Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés
Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause

### Article 10

Les responsables d'unités départementales mentionnés à l'article 7 peuvent donner délégation de signature aux agents placés sous leur autorité à l'effet de signer les décisions énumérés à l'article 9, à l'exception des matières visées à l'article 11.

Les subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

## Article 11

Concernant l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de l'unité départementale concerné, selon les décisions, avis ou observations, mentionnés ci-dessous, délégation de signature est donnée à :

	<b>Décisions relatives aux plans de sauvegarde de l'emploi ainsi qu'aux décisions d'injonction ou de contestation d'expertise en matière de plans de sauvegarde de l'emploi</b>
Unité départementale de Paris	M. François CHAUMETTE, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Patrice PEYTAVIN, responsable du pôle Travail
Unité départementale de Seine et Marne	Mme Isabelle VIOT BICHON, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Frédéric JALMAIN, responsable du pôle Travail M. Didier LECOMTE, adjoint au responsable du pôle Travail
Unité départementale des Yvelines	M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3E M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle Travail
Unité départementale de l'Essonne	M. Christian BENAS, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle Travail Mme Hajer HORRI, adjointe au responsable du pôle Travail
Unité départementale des Hauts-de-Seine	Mme Magali BOUNAIX, responsable du pôle 3E M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle Travail Mme Valérie HAVIEZ, responsable du département mutations économiques et du développement des compétences
Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3E Mme Katia DUPUY, responsable du pôle Travail, par intérim
Unité départementale du Val- de-Marne	M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> Eric JANY, responsable du pôle Travail
Unité départementale du Val d'Oise	M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3E Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle Travail

	<b>Avis et observations sur les procédures ouvertes par les entreprises soumises ou non à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi</b>
Unité départementale de Paris	M. François CHAUMETTE, responsable du pôle 3E M. Patrice PEYTAVIN, responsable du pôle Travail
Unité départementale de Seine et Marne	Mme Isabelle VIOT BICHON responsable du pôle 3E M. Frédéric JALMAIN, responsable du pôle Travail M. Didier LECOMTE, adjoint au responsable du pôle Travail
Unité départementale des Yvelines	M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3E M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle Travail
Unité départementale de l'Essonne	M. Christian BENAS, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Stéphane ROUXEL, responsable du pôle Travail
Unité départementale des Hauts-de-Seine	Mme Magali BOUNAIX, responsable du pôle 3E M. Jérôme SAJOT, responsable du pôle Travail Mme Valérie HAVIEZ, responsable du département mutations économiques et du développement des compétences
Unité départementale de Seine-Saint-Denis	Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3E Mme Katia DUPUY responsable du pôle Travail, par intérim
Unité départementale du Val- de-Marne	M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3E M. Eric JANY, responsable du pôle Travail
Unité départementale du Val d'Oise	M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3E Mme Pascale BOUËTTE, responsable du pôle Travail



	<b>Décisions relatives aux ruptures conventionnelles collectives</b>
Unité départementale de Paris	M. François CHAUMETTE, responsable du pôle 3E
Unité départementale de Seine et Marne	Mme Isabelle VIOT BICHON, responsable du pôle 3E
Unité départementale des Yvelines	M. Didier LACHAUD, responsable du pôle 3 <sup>E</sup> M. Pascal MARCOUX, responsable du pôle travail
Unité départementale de l'Essonne	M. Christian BENAS, responsable du pôle 3E
Unité départementale des Hauts-de-Seine	Mme Magali BOUNAIX, responsable du pôle 3E
Unité départementale de la Seine-Saint-Denis	Mme Laurence DEGENNE-SHORTEN, responsable du pôle 3E
Unité départementale du Val- de-Marne	M. Nicolas REMEUR, responsable du pôle 3E
Unité départementale du Val d'Oise	M. Alain OLLIVIER, responsable du pôle 3E

#### **Article 12**

La présente décision de délégation de signature porte abrogation de la décision n°2020- 31 du 2 juin 2020.

#### **Article 13**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

#### **Article 14**

La présente décision prendra effet à compter du 8 juillet 2020.

Fait à Aubervilliers, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,

Gaëtan RUDANT

Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2020-06-30-002

Décision 2020-28 portant délégation de signature du  
Directeur Général à Cyril DELEHAYE

**Décision n° 2020-28**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à DELEHAYE Cyril, Chef de projets fonciers, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.
- Constater le service fait.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Fait à Paris, le

30/06/20

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**